

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 21 mars 2005 à 18h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, madame la conseillère, Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois et Serge Roy.

Également présents, monsieur Armand Comeau, directeur général, Me Jacques Robichaud, greffier.

Absents : Daniel Lauzon et Linda McGrail

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par le greffier le 18 mars 2005, à tous les membres du Conseil.

2005-03-73 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2005-03-74 ATTESTATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS – TRAVAUX DE LA RUE DE L'ARCHE

Considérant que la Ville a présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts relatifs au prolongement de la rue de l'Arche;

Considérant que ces travaux de prolongement de la rue de l'Arche concernent uniquement six terrains;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige que la Ville s'engage à prévoir, pour tout développement futur situé dans le bassin versant de la Baie Madore, des mesures ou des structures adéquates pour le contrôle des eaux pluviales qui se déverseront dans la baie;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a toujours respecté les normes environnementales en vigueur.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à respecter les normes de rejets pour les matières en suspension de 25 mg/l à l'exutoire de la Baie Madore pour le projet de la rue de l'Arche;

2005-03-74 ... suite

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage, dès que des développements futurs pouvant affecter les émissaires de la Baie Madore seront connus, à prendre avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs tous les engagements exigés, nécessaires et pertinents.

ADOPTÉE

2005-03-75 PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC / VOLET MAISONS LÉZARDÉES – DEMANDE DE PARTICIPATION À LA PHASE 2

Considérant que le programme Rénovation Québec / Volet « maisons lézardées » - phase 1 se termine le 31 mars 2005 et que la Ville a signifié à la Société d'Habitation du Québec la terminaison de ses engagements pour cette période;

Considérant que sur un budget prévu de 60,000 \$ seulement 20,000 \$ ont été dépensés et que la Ville désire continuer d'offrir à la population le programme d'aide pour les maisons lézardées, pour le solde non dépensé de 40,000 \$;

Considérant que le Gouvernement du Québec a reconduit le Programme Rénovation Québec / Volet « maisons lézardées » pour une seconde phase et qu'il nous a été signifié que la Ville pouvait, en tant que partenaire de la première phase, être éligible au programme, aux mêmes conditions, sous réserve de l'approbation du ministre.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande financière à la Société d'Habitation du Québec dans le cadre de la phase 2 du Programme Rénovation Québec, volet des maisons lézardées, pour un montant de 40,000 \$, aux mêmes conditions que la phase 1, sous réserve de l'approbation du ministre; le tout puisé à même le surplus réservé.

ADOPTÉE

2005-03-76 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de lever la séance à 18h50.

ADOPTÉE

Michel Tartre
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc
